

ANNEXE N°5² A LA CIRCULAIRE N°2005-09 DU 14 JUILLET 2005

Dénomination de la Banque :

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

Direction des Opérations

SOUSSION AUX OPERATIONS DE SWAP DE CHANGE

- Sens de l'opération¹ :
- Appel d'offres du :
- Date de règlement :
- Date d'échéance :
- Durée :
- Montant global (en millions de dinars) :
- Devise de contrepartie :
- Taux de change de référence au comptant :

Montant en millions de TND	Devise de contrepartie	Points de swap	Taux de change de référence au comptant	Contrevaleur au comptant	Taux de change à terme	Contrevaleur à terme

Signature autorisée :

² Ainsi ajouté par circulaire aux Etablissements de crédit n°2013-19 du 27-12-2013

¹ Le sens de l'opération doit indiquer s'il s'agit de vente ou d'achat de dinar au comptant par la Banque Centrale de Tunisie.